

Questions orales

sait, nous espérons pouvoir présenter un rapport préliminaire d'ici deux ou trois semaines.

Des voix: Bravo!

L'ÉVALUATION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT PAR LE
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, étant donné que le premier ministre semble fort peu au courant du programme de dépenses du gouvernement.

Comme le sait le secrétaire parlementaire, le vérificateur général a dit fort clairement qu'il considérerait avoir échoué s'il n'était pas capable de convaincre le gouvernement qu'il est absolument indispensable que le contrôleur général fournisse au Parlement, et au public, les données et les renseignements dont ils ont besoin pour évaluer comme il faut les programmes de dépenses du gouvernement. Quand le secrétaire parlementaire va-t-il s'engager, s'il en est capable, à répondre par l'affirmative à la demande du vérificateur général? S'il n'est pas en mesure de le faire peut-il au moins nous expliquer pourquoi?

M. Thomas H. Lefebvre (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député, il est bien évident que l'ancien président du Conseil du Trésor, qui se trouve à la Chambre, s'est engagé à suivre ce programme. A propos, j'aimerais expliquer au député, qui ne semble pas comprendre, que c'est là le résultat d'une étude à laquelle le vérificateur général du Canada s'est livré pendant cinq ans...

M. Andre: Il est temps de faire quelque chose.

M. Lefebvre: ... avec l'aide de collaborateurs très compétents. Le député s'attend-il à ce que le comité permanent des comptes publics présente un rapport quatre ou cinq jours après avoir entendu parler de cette étude qui a duré cinq ans?

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI LA POLITIQUE DE LA FRANCE CONCERNANT LE
CANADA SERA MAINTENUE DURANT LA PÉRIODE
RÉFÉRENDATAIRE

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A la suite de la visite au Canada du premier ministre de France, M. Raymond Barre, j'aimerais savoir du très honorable premier ministre si dans l'explication qu'a donnée le premier ministre français de ce qu'est la politique française à l'égard du Canada et du Québec, c'est-à-dire politique de non-ingérence et de non-indifférence, de même qu'au cours des conversations privées qu'il a eues avec son homologue français, il a été question que cette politique clairement énoncée par M. Raymond Barre sera également maintenue durant la période référendaire?

[M. Lefebvre.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, d'abord personne ne sait quand le référendum aura lieu, alors je ne peux m'attacher à cet aspect de la question. Mais pour ce qui est de la visite elle-même, je peux dire qu'elle a rencontré en tous points nos espérances, qu'elle a remporté un succès complet du point de vue du gouvernement canadien et, je le crois, du gouvernement de la France. Sur le plan économique, cela va de soi, nous en avons beaucoup parlé, et surtout dans le domaine des échanges des techniques de pointe, je crois que la France et le Canada se sont rendu compte l'une et l'autre que l'on a beaucoup à apprendre les uns des autres. Mais ce qui m'a fait particulièrement plaisir au cours de ce voyage, c'est de voir que le gouvernement français, par la voix de son premier ministre, reconnaissait le fait français dans l'ensemble du pays, bien sûr d'une façon prépondérante dans la province de Québec, mais il reconnaissait le fait français chez les minorités francophones des autres provinces. Des discussions ont eu lieu avec le gouvernement de la France et de trois provinces pour amorcer dans trois provinces anglophones des discussions en vue de l'établissement de lycées français pour les minorités de ces provinces.

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

CRITIQUE DE LA PROPOSITION DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE
RECRUES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. C'est au sujet de l'importance réduction du recrutement de la Gendarmerie royale du Canada qui a été annoncée.

Je demande au ministre ce qui a été décidé à cet égard. Qu'est-ce qui justifie cette mesure au moment où l'on enregistre une recrudescence des attaques à main armée et des actes de violence, et où les services de la Gendarmerie royale du Canada peuvent être tellement précieux à l'ensemble du pays?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Justice): Monsieur le président, le très honorable député est parfaitement au courant du fait que le ministre de la Justice n'est pas responsable de l'administration de la Gendarmerie royale du Canada. En conséquence, sa question devrait être adressée au ministre qui en est responsable, savoir, le solliciteur général.

[Traduction]

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette réponse devrait suffire normalement, mais en ce qui concerne le gouvernement, le fait de savoir qui est responsable ne semble guère lui importer; il n'y a personne pour informer la Chambre.

Je demande à qui est responsable de la Gendarmerie royale du Canada sur quoi se base cette décision, à une époque où le crime et la violence sont en hausse? La Gendarmerie royale du Canada, pendant toutes ses années d'existence, du temps où elle était encore la Police Montée du Nord-ouest jusqu'à aujourd'hui, a beaucoup fait pour protéger le Canada des vagues de crime.